



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0658

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat métropolitain 2016-2020 - Déclinaison du 6ème contrat de plan Etat-Région (CPER)

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0658**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Contrat métropolitain 2016-2020 - Déclinaison du 6ème contrat de plan Etat-Région (CPER)**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Au titre de la loi du 27 janvier 2014, une Métropole dotée d'un statut spécifique est constituée en Rhône-Alpes : la Métropole de Lyon, collectivité de plein exercice, associée de plein droit à l'élaboration du contrat de plan État-Région (CPER) qui comporte un volet spécifique à son territoire. A cet égard, l'Etat et la Région Rhône-Alpes font le choix, au titre du volet territorial du CPER 2015-2020, de s'engager dans un partenariat avec la Métropole de Lyon.

Le présent contrat métropolitain traduit cette volonté.

La Région Rhône-Alpes et l'agglomération lyonnaise sont d'ores et déjà liées par une convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) couvrant la période du 20 octobre 2010 au 20 octobre 2016 et construite sur la base d'une stratégie commune du territoire de la Métropole lyonnaise.

La Région mobilise, au titre de cette convention, un montant total d'intervention de 69 704 000 € qui permet de favoriser la réalisation de projets ou le développement de dynamiques autour de quatre grandes orientations : faire mieux vivre les hommes ; co-construire un paysage métropolitain d'exception ; axer le développement urbain autour des transports collectifs ; favoriser l'émergence d'une économie verte.

Cette convention, objet d'un avenant au Conseil métropolitain du 21 septembre 2015, permet d'adapter, pour ses deux dernières années, ses orientations à l'évolution des besoins de certains projets, conjointement constatés par la Région et par la Métropole de Lyon qui se substitue à la Communauté urbaine de Lyon signataire de la CFAC.

Le présent contrat métropolitain a vocation à prendre le relais de la CFAC.

Il permettra de refléter la position majeure qu'occupe la Métropole de Lyon dans les enjeux de développement portés à la fois par l'État et par la Région Rhône-Alpes ; il s'agit de dynamiser le rayonnement et les capacités d'innovation, non seulement du territoire de la Métropole, mais aussi de l'ensemble des territoires voisins afin d'impulser le développement de la région en termes de croissance économique et d'emploi.

I - Objectifs du contrat

Le contrat et la délibération afférente proposent les orientations stratégiques du contrat métropolitain et précisent les projets identifiés conjointement par l'État, la Région et la Métropole de Lyon.

Il est structuré autour de quatre défis majeurs qui sont les suivants :

- le défi de la mobilité durable : se déplacer est une problématique sociale, environnementale et économique au cœur de la stratégie des territoires, la mobilité est un enjeu de développement durable particulièrement important en Rhône-Alpes,

- le défi métropolitain, dynamisme économique et savoirs : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération et renforcer sa capacité d'innovation pour assurer la création de richesses et d'emplois,

- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée et répondre aux besoins en logements de tous les habitants,

- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants de la Métropole de Lyon.

Pour rappel, aux termes de la délibération du Conseil de la Région Rhône-Alpes n° 15-00.196 du 6 mars 2015, le CPER 2015-2020, hors volet territorial et renouvellement urbain, mobilisera 640 M€ :

CPER 2015-2020	État	Région	Métropole de Lyon
dont	221 M€	189 M€	145 M€

Les engagements pour le territoire de la Métropole sont les suivants :

- routier : 21,7 M€,
- ferroviaire : 421 M€,
- enseignement supérieur et recherche : 198,5 M€.

Concernant le volet routier, le réseau des voies rapides urbaines est utilisé au quotidien par les habitants de la Métropole et se positionne à l'articulation des grands flux nationaux et européens. L'objectif est d'optimiser ces infrastructures et de mieux les intégrer dans l'environnement urbain.

Depuis 2004, au titre du décroisement des compétences, la Région ne finance pas les projets routiers du CPER, sauf pour des engagements pris antérieurement ou en Ardèche où le réseau routier supporte seul le transport régional de voyageurs.

Dans le cadre du CPER, différentes actions sont menées :

- l'écartement des trafics de transit du cœur d'agglomération avec l'engagement d'études sur le grand contournement autoroutier de Lyon ;
- le renforcement de la sécurité sur l'A47 au niveau de la traversée de Givors, ainsi qu'un programme régional de résorption des points noirs de bruit ;
- l'amélioration des conditions d'accès à l'agglomération et ses équipements depuis le réseau de voies rapides urbaines, passant par l'aménagement du nœud A450-A7 et la finalisation de l'échangeur 7 sur la Rode Est.

Le volet routier représente un budget total de 21,7 M€ de travaux.

Concernant le volet ferroviaire, la Communauté urbaine de Lyon développait depuis dix ans une politique en faveur des modes alternatifs à la voiture, en cohérence avec la politique régionale en faveur des TER, réseau indispensable au fonctionnement de la Métropole comme aux liaisons régionales avec les autres grands bassins d'emplois : Bourg-en-Bresse, Saint-Etienne, Grenoble, Valence. De plus, le réseau ferroviaire à grande vitesse permet le développement du rayonnement international de l'agglomération qui est au centre du réseau ferroviaire à grande vitesse entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord.

L'enjeu, aujourd'hui, est de palier la saturation critique du nœud ferroviaire lyonnais (NFL), comme l'a reconnu la commission nationale « Mobilité 21 », en mettant en place une double intervention dans le cadre du CPER d'ici 2020 :

1) Créer de meilleures conditions de sécurité, d'exploitation et de service aux usagers sur les voies des gares :

- amélioration des points d'interface avec le réseau de fret ;
- amélioration des voies J et K de Lyon-Perrache, création d'une voie L à Lyon-Part-Dieu ;
- réaménagement complet de la gare de Lyon-Part-Dieu, 1ère gare de correspondance en France, essentielle au trafic voyageurs TER Rhône-Alpes (plus de 350 TER/jour). Le projet de réaménagement de la gare est nécessaire au vu de ses limites actuelles de capacité (déjà plus de 2 fois la fréquentation pour laquelle elle a été conçue) ;

2) Développer le NFL à plus long terme, notamment concernant sa capacité via l'insertion de voies supplémentaires. L'Union européenne porte un intérêt tout particulier au développement d'un des premiers nœuds ferroviaires d'Europe et finance 50% des études par le biais du programme RTE-T et du fonds spécial « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe » (MIE).

L'enveloppe globale du NFL représente un montant de 421 M€.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, il s'agit de poursuivre les efforts de structuration engagés sur le site de Lyon, dans le cadre des précédentes contractualisations, de l'Opération Campus ou, plus récemment, du Programme des investissements d'avenir. Ainsi, la Métropole, la Région Rhône-Alpes et l'État ont fait le choix de soutenir les projets permettant de transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire.

Une liste de 30 opérations éligibles a été établie, à partir des priorités définies par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) "Université de Lyon", avec un engagement des partenaires réparti comme suit :

- État : 73,2 M€,
- Région Rhône-Alpes : 62,5 M€,
- Métropole de Lyon : 62,7 M€.

Ces enveloppes comprennent le financement de la relocalisation du siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) au cœur du Biodistrict de Lyon-Gerland pour un montant de 48 M€ (État : 17 M€ ; Région Rhône-Alpes : 13 M€ ; Métropole de Lyon : 18 M€).

La contribution de la Métropole de Lyon est proposée à hauteur de 44,66 M€ sur 16 opérations suivantes :

- soutien aux opérations qui concourent au renforcement de la filière sciences de la vie et de la structuration du Biodistrict de Lyon-Gerland : CIRI, Neurocampus, Neuromyogène, FLI 2,
- soutien aux opérations qui concourent au renforcement de la filière Cleantech et à la structuration de la Vallée de la Chimie : SYSPROD, PROVADEMSE, GD3E, Envirhonalp, Transpolis,
- soutien à la structuration du campus LyonTech-la Doua : aménagement des espaces publics du campus,
- soutien à la structuration de l'écosystème d'innovation du territoire : la Fabrique de l'innovation de Lyon,
- opération en lien avec le tertiaire : projet sur l'assurance et la finance,
- opération qui concoure à l'amélioration de la vie étudiante : participation à la construction de logements sociaux étudiants,
- réalisation d'un "coup parti" du CPER 2007-2013 : la restructuration du pôle matériau de l'INSA sur le campus LyonTech-la Doua,
- autres projets : site du Clos en lien avec le projet d'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (études et travaux de mise en sécurité), poursuite de la requalification du campus Porte des Alpes engagée dans le cadre du CPER 2007-2013.

II - Autres dispositifs contractuels

Outre ces opérations, le territoire de la Métropole de Lyon sera également concerné par d'autres dispositifs contractuels spécifiques :

- la mise en place d'un contrat de ville pour les quartiers identifiés par l'Etat et par la Région : ce contrat consigne les engagements spécifiques des partenaires conformément au volet "politique de la ville et renouvellement urbain" du CPER.

En effet, le contrat de ville intègre les actions en matière de renouvellement urbain, pour les sites d'intérêt national dont la liste a été fixée par le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014 et pour des quartiers d'intérêt régional dont l'Etat doit arrêter la liste sur proposition de la Région et des collectivités ;

- la participation de la Métropole de Lyon au Plan Rhône (contrat interrégional) avec, notamment la finalisation de l'itinéraire ViaRhôna en partenariat avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et le développement du tourisme fluvial ;

- la plaine de Saint-Exupéry : une convention territoriale "Territoire à enjeu spécifique" sera signée dans le cadre du CPER pour prévoir les modalités particulières de contractualisation et de gouvernance liées à ce projet stratégique pour la Métropole lyonnaise.

III - Contenu du contrat métropolitain

Pour sa part, le contrat métropolitain apporte un financement à la Métropole d'un montant de 52,28 M€ de la Région Rhône-Alpes répartis en quatre axes correspondant aux quatre défis précédemment cités.

Axe 1 - Le défi de la mobilité durable

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
23,85 M€	9,20 M€	9,20 M€	2,40 M€

Se déplacer est une problématique sociale, environnementale et économique au cœur de la stratégie de Métropole intelligente. Les nouvelles mobilités doivent répondre aux évolutions sociales, démographiques (densité, bassins de vie, pôles économiques), environnementales du XXIème siècle ainsi qu'aux attentes de tous les acteurs afin d'offrir une véritable ergonomie des déplacements.

Focus 1 : Développer les réseaux ferroviaires et cyclables (17,5 M€ dont 7,30 M€ de participation régionale)

En cohérence avec les objectifs du protocole d'accord pour le développement de l'intermodalité signé en 2005, la Métropole souhaite faciliter les déplacements des personnes tout en limitant le trafic automobile. Dans ce cadre, elle a pour ambition de poursuivre le développement de son réseau de transport en commun, notamment ferroviaire (démarche Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise -REAL-), de son réseau cyclable, et d'encourager l'intermodalité en améliorant l'accès aux gares pour les automobilistes comme pour les cyclistes.

- L'aménagement des accès aux gares de l'agglomération

Afin d'améliorer le report du trafic automobile sur le train, l'aménagement de parc relais adaptés à la demande et accessibles à tous doit se poursuivre. Ainsi, 6 M€ d'investissements sont prévus sur les gares de l'agglomération et, notamment, d'Albigny sur Saône, Quincieux, La Tour de Salvagny, Saint Germain au Mont d'Or et Vernaison, sur lesquels la Région Rhône-Alpes participerait à hauteur de 3 M€.

- L'intermodalité vélo-train

Le plan mode doux 2009-2020 prévoyait un doublement de l'usage du vélo en 2014 et un triplement à l'horizon 2020. D'ores et déjà, la part du vélo est estimée à 2,5 % des déplacements dans l'agglomération lyonnaise, part qu'il s'agit de porter à 7,5 % d'ici 2020, soit une extension de 30 kilomètres/an du réseau cyclable. Dans ce contexte, et compte tenu de la place tenue par le ferroviaire dans la stratégie mobilité métropolitaine et régionale, le développement de l'intermodalité rail-réseau cyclable constitue un enjeu incontournable pour la réalisation de cet objectif. A cette fin, la Métropole prévoit le développement d'itinéraires cyclables facilitant l'accès aux gares de l'agglomération, notamment périphériques (Saint Priest, Rillieux la Pape, Oullins) pour un montant d'investissement total de 6,8 M€ sur lesquels la part régionale serait de 2 M€.

- La passerelle mode doux de la Mulatière

Courant 2013, une étude a été réalisée concernant la possibilité d'une liaison cyclable sur le pont de la Mulatière dont l'Etat est, à la fois, propriétaire et gestionnaire. Le pont de la Mulatière est, en effet, stratégique dans la mesure où il est l'unique point de franchissement entre les Communes du sud-ouest de la Métropole et le quartier de la Confluence. D'ores et déjà, 1 400 cyclistes l'empruntent quotidiennement dans des conditions de sécurité qui ne sont pas optimales. Il s'agit donc de fluidifier la circulation des vélos sur cet axe stratégique en assurant lisibilité et sécurité à l'aide d'un aménagement cyclable. Pour ce projet, la part régionale serait de 2,2 M€.

- La liaison Meyzieu-Pont de Chéruy

Le projet d'une ligne de bus à haut niveau de service reliant le terminus de T3 aux agglomérations de Pont de Chéruy et Crémieu doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Le coût serait de 0,3 M€ sur lequel la Région participerait à hauteur de 100 000 €. Compte tenu du périmètre de cette opération (qui concerne le territoire de la Communauté de Communes de l'est lyonnais et est couvert par le versement transport), il est proposé de solliciter la participation du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) au financement de l'opération.

Focus 2 : Le Rhône entre aménagement et tourisme

- La ViaRhôna vallée de la chimie

Le projet de la ViaRhôna, aménagement d'un itinéraire cyclable reliant le Léman à la Méditerranée, constitue une priorité de l'axe "tourisme" du Plan Rhône Saône, priorité inscrite dans le contrat de projet interrégional Etat Régions Rhône Saône 2015-2020 (CPIER). Pour assurer la continuité de cet axe mode doux, valorisant pour l'attractivité du territoire métropolitain, un tracé proche du fleuve a pu être défini et partagé par l'ensemble des partenaires pour la traversée de la Vallée de la chimie, portion particulièrement contrainte de l'itinéraire.

L'opération consiste à réaliser l'aménagement de ce tronçon de 13 kilomètres, des berges du Rhône à la limite sud de la Commune de Givors. Sur les 4,6 M€ d'investissements réalisés par la Métropole, 1,4 M€ serait financé par la Région Rhône-Alpes.

- L'apponement du quai Leclerc

Dans le cadre du Plan Rhône et du schéma directeur d'accueil des paquebots de croisières fluviales, la Métropole de Lyon, consciente de la saturation des sites d'escale et souhaitant développer la capacité d'accueil du bassin Rhône-Saône, souhaite compléter l'équipement nécessaire à l'accueil des bateaux par un apponement supplémentaire de deux places sur le quai Leclerc. L'opération, réalisée en partenariat avec Voies navigables de France et d'un montant total de 1,75 M€, sera cofinancée par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 0,5 M€.

Axe 2 - Le défi métropolitain - dynamisme économique et savoirs

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
95,39 M€	22,01 M€	24,66 M€	28,16 M€

Le Pôle métropolitain est un territoire bien connecté et particulièrement attractif, avec 137 000 entreprises, plus de 900 000 emplois salariés, 8 pôles de compétitivité, 163 000 étudiants et 13 500 chercheurs.

Focus 1 : Favoriser le dynamisme économique de l'agglomération et renforcer sa capacité d'innovation

Pour accompagner la stratégie régionale d'innovation, trois axes prioritaires d'action sont proposés :

- devenir l'écosystème de référence en Europe pour innover,
- développer l'entrepreneuriat de croissance,
- développer l'économie de proximité et l'emploi.

Ces trois axes représentent une dépense de 42 M€ avec une participation régionale de 15 M€.

De plus, pour accompagner la stratégie régionale d'innovation, les technologies numériques constituent une opportunité de développement complémentaire. Il est prévu de faire de l'essor des technologies numériques une opportunité de développement pour la Métropole. Dans ce cadre, les projets viseront à un aménagement numérique du territoire, au développement de plateformes de données ou portails de services, au développement de nouveaux usages.

Pour cela, le coût total des projets s'élèvera à 12,2 M€ avec une participation régionale de 2 M€.

Par ailleurs, les projets suivants accompagneront un développement économique et dynamique du territoire métropolitain, territoire porteur d'innovation :

- le développement de la Cité scolaire internationale de Gerland avec un accueil supplémentaire de 250 élèves à répartir entre le primaire et le collège (9,17 M€ dont 3,06 M€ de participation régionale). La cité scolaire est le seul établissement international à Lyon, unique en son genre et proposant des enseignements dans 9 langues,
- la Cité de la gastronomie (phase 2) permettra, sur le site de l'Hôtel Dieu à Lyon, d'organiser un lieu d'exposition des cultures culinaires du monde, un espace de démonstration alliant cours et formations et un centre de ressources propre à valoriser les différentes filières (participation régionale de 1 M€). Le site de l'Hôtel Dieu, monument historique, est porteur d'une identité forte, source d'attractivité importante.

Focus 2 : Valoriser et coordonner une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et développer les formations sportives

Les bibliothèques (39 sur la Métropole) remplissent une mission essentielle dans la diffusion des savoirs et l'acquisition des connaissances : elles sont une réponse aux défis sociaux et économiques que doit relever le territoire. Le projet est de développer l'offre numérique à partir de la Bibliothèque municipale de Lyon (2 M€ sans participation régionale).

Par ailleurs, la Métropole se doit de préserver son patrimoine culturel en étudiant la faisabilité de réserves mutualisées pour les différents musées de Lyon, Villeurbanne et de la Métropole qui, tous, souffrent d'un manque chronique d'espace adapté à la conservation des pièces non exposées au public (0,3 M€ dont 0,1 M€ de participation régionale).

L'Atelier de la Danse à Lyon 6°, qui sera aménagé dans les anciens locaux du musée Guimet, permettra de créer un espace dédié à la création artistique. Il s'agit de réaliser la phase 1 du projet, pour un coût de 5 M€ (apport régional de 1 M€).

Enfin, un pôle sur la formation et la performance sportive est envisagé dans le quartier de Gerland à Lyon 7° afin de fédérer les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) existants dans la Région.

Axe 3 - Le défi de la solidarité

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
18,84 M€	8,8 M€	8,8 M€	1,20 M€

La solidarité ne concerne pas seulement les plus précaires, elle est l'affaire de tous. Chacun d'entre nous peut en avoir besoin : ceux qui recherchent un emploi, les parents en quête d'un mode de garde, les familles qui ne trouvent pas à se loger ou les personnes âgées et celles souffrant d'un handicap.

Focus 1 : Rénovation énergétique de l'habitat social

La Métropole se place en première ligne dans la transformation de l'habitat pour lutter contre le changement climatique. Ainsi, les bailleurs sociaux engagent des réhabilitations de leur patrimoine (1 130 logements par an) dans le cadre du volet habitat du plan climat. Le projet de participation de la Métropole pour aider les bailleurs sociaux à atteindre le niveau "BBC rénovation" est de 16 M€ dont 8 M€ de participation régionale.

Focus 2 : Les Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

Les Maisons de santé s'inscrivent dans la stratégie régionale de santé portée par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du projet régional de santé (loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite "Hôpital, patients, santé, territoires" -HPST-). Leur installation doit assurer le maintien d'une offre dans les territoires où la démographie médicale est fragile et garantir, par ailleurs, une meilleure chance de réussite des projets. La Métropole sollicite la participation régionale pour les projets suivants en cours d'élaboration : Villeurbanne les Buers, Lyon-Mermoz et Etats Unis, Saint Priest Bel Air, pour 2,84 M€ dont 0,8 M€ de participation régionale.

Axe 4 - Le défi environnemental

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
10,08 M€	3,38 M€	3,38 M€	1 M€

Dans le contexte environnemental et économique actuel, la Métropole doit, pour assurer son développement, relever de nouveaux défis, parmi lesquels :

- la préservation de l'environnement et l'optimisation des ressources,
- la santé et le bien-être de la population, et la qualité de l'air,
- la prise en compte de toutes les catégories de population, y compris les plus vulnérables,
- la création de nouveaux emplois et ce, alors que l'industrie traverse une crise profonde.

Dans cette perspective et afin d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants, la Métropole de Lyon s'engage dans une politique ambitieuse visant à préserver ses espaces naturels et agricoles, d'une part et à promouvoir une stratégie énergétique et environnementale adaptée aux enjeux climatiques actuels, d'autre part.

Focus 1 : Restaurer la trame verte et bleue, conforter l'activité agricole sur le territoire de la Métropole

La préservation des espaces naturels et agricoles, qui représentent 40 % du territoire de l'agglomération lyonnaise, revêt un enjeu majeur en termes de qualité et de cadre de vie des habitants, d'environnement et de biodiversité mais également comme support d'une économie de production agricole locale.

- Les corridors de la trame verte et bleue de l'agglomération lyonnaise

Le programme de restauration de la trame verte et bleue pour lequel la Métropole dispose, en outre, de compétences nouvelles (espaces naturels sensibles) et qui s'inscrit dans les objectifs du schéma régional de cohérence écologique, permettra de répondre aux enjeux de renforcement et de rétablissement de continuités écologiques structurantes, support de biodiversité et permettant, en outre, de répondre à une demande sociale d'espaces naturels de proximité.

Le coût de cette action est estimé à 4,4 M€ pour lesquels la Région est sollicitée à hauteur de 1,4 M€.

- La préservation et le développement de l'activité agricole du territoire métropolitain

Dans une approche de territoire plus résilient, le maintien d'une agriculture périurbaine permettant d'assurer un approvisionnement alimentaire local de qualité constitue un enjeu d'équilibre de l'aménagement du territoire métropolitain et de développement économique soutenable.

Un projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural - préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) a été mis en place sur l'agglomération lyonnaise pour la période 2010-2016 en complément de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) qui a permis d'accompagner, entre autres, des projets collectifs de diversification et de commercialisation.

Les acteurs engagés aux côtés de la Métropole (Communautés de Communes, Communes, professions agricoles, etc.) souhaitent poursuivre le partenariat permettant de préserver l'outil économique de production, la préservation de l'environnement et donc la relation ville-campagne.

Le montant de cette action est estimé à 1,08 € pour lequel la Région est sollicitée à hauteur de 480 000 €.

Focus 2 : La Métropole comme échelon pertinent pour opérer la transition énergétique du territoire et conduire une politique locale de l'énergie et de la qualité de l'air

La Métropole dispose des compétences clés pour agir sur la demande et le développement local de l'offre en énergie.

Le schéma directeur de l'énergie (SDE) qui, entre 2015 et 2018, doit élaborer une démarche transversale permettant le développement des énergies renouvelables, constitue un outil opérationnel majeur du programme de transition énergétique. D'ores et déjà, des actions sont entreprises, telles que la valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine qui permet d'accroître la production d'énergie renouvelable sur l'agglomération. Cette action, d'un montant de 3 M€, serait cofinancée par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 1 M€.

D'autre part, dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère piloté par le Préfet, une action de soutien au renouvellement d'amélioration des performances du parc de chauffage au bois est programmée (le fonds bois énergie), cofinancée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région (500 000 €).

Ces deux actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique rejoignent les objectifs d'un plan climat air énergie permettant la mise en œuvre d'une stratégie globale qui prenne en compte tant les enjeux énergétiques que ceux relevant de la qualité atmosphérique.

En l'état, l'ensemble des projets, retenus conjointement par la Métropole et la Région Rhône-Alpes, représente un coût global de 148,16 M€, avec une participation de la Région de 46,04 M€. Par conséquent, 6,24 M€ restent disponibles pour des projets à réaliser ultérieurement qui, à ce jour, restent à déterminer.

Chacune des actions financées dans le cadre du contrat métropolitain fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région et d'une décision individuelle de sa Commission permanente. Pour la Métropole, chaque projet fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme votée en Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans la section "**II - Autres dispositifs contractuels**" de l'exposé des motifs

- Au paragraphe **Axe 1 - Le défi de la mobilité durable** :

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
23,85 M€	9,20 M€	9,20 M€	2,40 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
23,85 M€	10,85 M€	9,20 M€	2,40 M€

* remplacer :

"Le projet d'une ligne de bus à haut niveau de service reliant le terminus de T3 aux agglomérations de Pont de Chéruy et Crémieu doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Le coût serait de 0,3 M€ sur lequel la Région participerait à hauteur de 100 000 €. Compte tenu du périmètre de cette opération (qui concerne le territoire de la Communauté de Communes de l'est lyonnais et est couvert par le versement transport), il est proposé de solliciter la participation du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) au financement de l'opération."

par :

"Le projet d'une ligne de bus à haut niveau de service reliant le terminus de T3 aux agglomérations de Pont de Chéruy et Meyzieu doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Le coût serait de 0,3 M€ sur lequel la Région et la Métropole de Lyon participeraient à hauteur de 100 000 € chacune."

- Au paragraphe **Axe 2 - Le défi métropolitain - dynamisme économique et savoirs**

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
95,39 M€	22,01 M€	24,66 M€	28,16 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
95,39 M€	35,17 M€	30,90 M€	28,16 M€

- Au paragraphe **Axe 3 - Le défi de la solidarité**

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
18,84 M€	8,8 M€	8,8 M€	1,20 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
18,84 M€	8 M€	8,8 M€	1,20 M€

- **Au paragraphe Axe 4 - Le défi environnemental**

* remplacer :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
10,08 M€	3,38 M€	3,38 M€	1 M€

par :

Total	Métropole de Lyon	Région Rhône-Alpes	Autres financeurs
10,08 M€	5,6 M€	3,38 M€	1 M€

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le contrat métropolitain 2016-2020 à passer entre la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'Etat ; étant précisé que la Région Rhône-Alpes devra délibérer dans les mêmes termes afin que les deux institutions puissent signer le volet territorial du contrat de plan Etat-Région (CPER) avant sa mise en œuvre le 1er novembre 2016,

c) - la liste des projets retenus au contrat métropolitain précisant les engagements financiers de la Région Rhône Alpes, de l'Etat et de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit contrat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.